

Direction Départementale de l'Équipement

ARRÊTÉ n° 99-2696
Portant classement à l'égard du bruit des
Infrastructures routières dans la communauté de villes
de l'agglomération de La Rochelle

LE PRÉFET DE CHARENTE-MARITIME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** la code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1
Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,
Vu le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que ceux d'habitation et de leurs équipements,
Vu le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,
Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,
Vu les avis reçus suite à la consultation effectuée auprès des communes le 28 septembre 1998,

Arrête :

Article 1

Les dispositions des articles 2 et 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans la communauté de villes de l'agglomération de La Rochelle dans le département de la Charente-Maritime aux abords du tracé des infrastructures routières mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur les plans joints en annexe.

Article 2

Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, le type de tissu urbain, ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons comptée à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Arc tenant	Arc aboutissant			
Av. Arthur Verdier	La Rochelle	Bld Joffre	Rue de Dompierre	3	Ouvert	100 m
Av. de la Porte Royale	La Rochelle	Porte Royale	Av. Arthur Verdier	4	Ouvert	30 m
Av. des Cordeliers	La Rochelle	Rue Villeneuve	Bld de Cognehors	4	Ouvert	30 m
Av. du Général de Gaulle	La Rochelle	Quai Valin	Av. de Colmar	3	Ouvert	100 m
Av. du Général de Gaulle	La Rochelle	Av. de Colmar	Bld Joffre	3	Ouvert	100 m
Avenue du 123 ^{ème} R.I.	La Rochelle	Quai Valin	Bld Joffre	4	Ouvert	30 m
Avenue Porte Dauphine	La Rochelle	Av. du Champ de Mars	Rue Chasseloup-Laubat	3	Ouvert	100 m
Boulevard Joffre	La Rochelle	Avenue du 123 ^{ème} R.I.	Av. du Général de Gaulle	3	Ouvert	100 m
Boulevard Joffre	La Rochelle	Av. du Général de Gaulle	Rue de l'Ouvrage à Cornes	3	Ouvert	100 m
Boulevard Joffre	La Rochelle	Rue de l'Ouvrage à Cornes	Rue Docteur A. Schweitzer	3	Ouvert	100 m
Boulevard Joffre	La Rochelle	Rue Docteur A. Schweitzer	Av. de Rompsay	3	Ouvert	100 m
Cours des Dames	La Rochelle	Rue St-Jean-du-Pérot	Quai Duperré	3	Ouvert	100 m
Place Verdun	La Rochelle	Rue Chaudrier	Rue des Ecoles	4	Ouvert	30 m
Pont Jean Moulin	La Rochelle	Avenue Jean Moulin	Rue Saint-Louis	3	Ouvert	100 m
Quai Duperré	La Rochelle	Place Barentin	Quai Valin	2	Ouvert	250 m
Quai Louis Durand	La Rochelle	Pont Jean Moulin	Quai Valin	4	Ouvert	30 m
Quai Maubec	La Rochelle	Rue Saint-Louis	Quai Valin	3	Ouvert	100 m
Quai Valin	La Rochelle	Quai Maubec	Place Cdt de la Motte Rouge	3	Ouvert	100 m
Rue Albert 1er	La Rochelle	Rue du Minage	Rue Chasseloup-Laubat	3	U	100 m
Rue Alcide d'Orbigny	La Rochelle	Rue Albert 1er	Av. des Cordeliers	3	U	100 m
Rue Chaudrier	La Rochelle	Rue Dupaty	Rue Fleuriau	3	U	100 m
Rue Chaudrier	La Rochelle	Rue Fleuriau	Rue Albert 1er	4	Ouvert	30 m
Rue de la Ferté	La Rochelle	Rue des Merciers	Quai Maubec	3	U	100 m
Rue de la Grille	La Rochelle	Rue Saint-Yon	Rue des Merciers	3	U	100 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Arc tenant	Arc aboutissant			
Rue de la Noue	La Rochelle	Rue Réaumur	Place de Verdun	2	U	250 m
Rue des Ecoles	La Rochelle	Rue de la Noue	Chemin du Rempart	3	Ouvert	100 m
Rue Dupaty	La Rochelle	Rue Chaudrier	Rue Saint-Yon	2	U	250 m
Rue Gambetta	La Rochelle	Rue Saint-Louis	Porte Royale	3	U	100 m
Rue Léonce Vieljeux	La Rochelle	Quai Duperré	Chemin du Rempart	2	U	250 m
Rue Réaumur	La Rochelle	Rue Léonce Vieljeux	Rue de la Noue	2	U	250 m
Rue Saint-Louis	La Rochelle	Av. des Cordeliers	Quai Maubec	2	U	250 m
Rue St-Jean-du-Pérot	La Rochelle	Rue Réaumur	Cours des Dames	2	U	250 m
Rue Villeneuve	La Rochelle	Quai Maubec	Rue Amelot	3	U	100 m
Rue Villeneuve	La Rochelle	Rue Amelot	Av. des Cordeliers	3	U	100 m
Allées du Mail	La Rochelle	Av. Coligny	Av. Maurice Delmas	4	Ouvert	30 m
Av. Coligny	La Rochelle	Av. Edmond Grasset	Av. Jean Guiton	3	U	100 m
Av. de la Porte Neuve	La Rochelle	Av. du Général Leclerc	Av. Maurice Delmas	4	Ouvert	30 m
Av. du Général Leclerc	La Rochelle	Rue des Ecoles	Av. de Metz	3	Ouvert	100 m
Av. du Général Leclerc	La Rochelle	Av. de Metz	Av. Aristide Briand	3	Ouvert	100 m
Av. Maurice Delmas	La Rochelle	Av. Jean Guiton	Av. de la Monnaie	4	Ouvert	30 m
Av. Maurice Delmas	La Rochelle	Av. de la Porte Neuve	Av. Jean Guiton	4	Ouvert	30 m
Avenue de la Monnaie	La Rochelle	Av. Maurice Delmas	Chemin du Rempart	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Guiton	La Rochelle	Chemin du Rempart	Rue Paul Garreau	3	Ouvert	100 m
Avenue Jean Guiton	La Rochelle	Rue Paul Garreau	Av. Coligny	3	U	100 m
Chemin du Rempart	La Rochelle	Rue Delayant	Av. du Champ de Mars	3	Ouvert	100 m
Chemin du Rempart	La Rochelle	Rue des Ecoles	Rue Delayant	3	Ouvert	100 m
Rue de la Monnaie	La Rochelle	Chemin du Rempart	Rue des Fagots	2	U	250 m
Av. Dentfert Rochereau	La Rochelle	Av. Raymond Poincaré	Rue de Caen	4	Ouvert	30 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Arc tenant	Arc aboutissant			
Av. Denfert Rochereau	La Rochelle	Rue de Passy	Rue Alphonse de Saintonge	3	Ouvert	100 m
Av. Denfert Rochereau	La Rochelle	Rue Alphonse de Saintonge	Rue Lemoyné d' Ibeville	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Guilton	La Rochelle	Av. Président Wilson	Giratoire Chef de Baie	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Guilton	La Rochelle	Giratoire Chef de Baie	Voie d'accès à Chef de Baie	3	Ouvert	100 m
Avenue Jean Guilton	La Rochelle	Voie d'accès à Chef de Baie	Rue de Québec	3	Ouvert	100 m
Pénétrante Chef de Baie	La Rochelle	Rocade	Av. Denfert Rochereau	3	Ouvert	100 m
Pénétrante Chef de Baie	La Rochelle	Av. Denfert Rochereau	Av. Jean Guilton	4	Ouvert	30 m
Rue Alphonse de Saintonge	La Rochelle	Rue de la Muse	Av. Denfert Rochereau	3	Ouvert	100 m
Rue de Bethencourt	La Rochelle	Av. Raymond Poincaré	RN 237	4	Ouvert	30 m
Rue Montcalm	La Rochelle	Av. Denfert Rochereau	Rue de Bethencourt	4	Ouvert	30 m
Av. Aristide Briand	La Rochelle	Edmond Grasset	Voie SNCF	3	U	100 m
Av. Aristide Briand	La Rochelle	Voie SNCF	Rue de Bel Air	4	Ouvert	30 m
Av. Aristide Briand	La Rochelle	Rue de Bel Air	Rue Bernard Palissy	4	Ouvert	30 m
Av. Lt Colonel Bernier	La Rochelle	Rue de la Trompette	Avenue des Corsaires	4	Ouvert	30 m
Avenue de Fétilly	La Rochelle	Rue des Gonthières	Rue de la Trompette	4	Ouvert	30 m
Avenue de Fétilly	La Rochelle	Rue de la Trompette	Av. du Champ de Mars	4	Ouvert	30 m
Avenue de Metz	La Rochelle	Av. du Général Leclerc	Rue de Jéricho	4	Ouvert	30 m
Avenue des Corsaires	La Rochelle	Av. des Crapaudières	Avenue de Varsovie	4	Ouvert	30 m
Avenue des Corsaires	La Rochelle, Lagord	Avenue de Varsovie	Rue du Pas des Laquais	4	Ouvert	30 m
Avenue des Corsaires	La Rochelle	Rue du Pas des Laquais	Av. Lt Colonel Bernier	3	Ouvert	100 m
Rue du Pas des Laquais	La Rochelle	Rue Bernard Palissy	Avenue des Corsaires	4	Ouvert	30 m
Av. du Champ de Mars	La Rochelle	Av. de la porte Dauphine	Rue Marius Lacroix	3	Ouvert	100 m
Av. du Champ de Mars	La Rochelle	Av. de la porte Dauphine	Rond Point du Champ de Mars	3	Ouvert	100 m
Avenue du 11 Novembre	La Rochelle	Av. du Champ de Mars	Rue des Gonthières	3	Ouvert	100 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Arc tenant	Arc aboutissant			
Bld de Cognehors	La Rochelle	Rue Marius Lacroix	Av. des Cordeliers	3	Ouvert	100 m
Bld de Cognehors	La Rochelle	Av. des Cordeliers	Patte d'Oie	3	Ouvert	100 m
Rue de Beauregard	La Rochelle	Bld de Cognehors	Rue du Marquis Bir-Hakeim	4	Ouvert	30 m
Rue de Beauregard	La Rochelle	Rue du Marquis Bir-Hakeim	Rue du Moulin des Justices	4	Ouvert	30 m
Rue du Moulin des Justices	La Rochelle	Rue Marius Lacroix	Bld André Sautel	4	Ouvert	30 m
Rue Marius Lacroix	La Rochelle	Bld de Cognehors	Rue de la Descenderie	3	U	100 m
Av. du Lazaret	La Rochelle	Rue Lucile	Rue Lucile	4	Ouvert	30 m
Av. Jean Monnet	La Rochelle	Rond Point de l'Europe	Rue de Roux	4	Ouvert	30 m
Av. Marillac	La Rochelle	Rond Point de l'Europe	Rue Lucile	4	Ouvert	30 m
Av. Marillac	La Rochelle	Rond Point de l'Europe	Pont Levant Gabut	4	Ouvert	30 m
Bld de la République	La Rochelle	Rond Point de l'Europe	Rue Roger Salengro	4	Ouvert	30 m
Quai Georges Simenon	La Rochelle	Pont Levant Gabut	Avenue du 123 ^{ème} R.I.	4	Ouvert	30 m
Quai Louis Prunier	La Rochelle	Rue Senac de Meilhan	Avenue du 123 ^{ème} R.I.	3	Ouvert	100 m
Rue Senac de Meilhan	La Rochelle	Rue de Roux	Av. Albert Einstein	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Guillon	La Rochelle	Av. Coligny	Av. Pierre Loti	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Guillon	La Rochelle	Av. Pierre Loti	Av. du Maréchal Juin	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Guillon	La Rochelle	Av. du Maréchal Juin	Av. Président Wilson	4	Ouvert	30 m
Av. de Romsay	La Rochelle	Av. Arthur Verdier	Rue de Périgny	4	Ouvert	30 m
Avenue Léopold Robinet	La Rochelle	Patte d'Oie	Rue de Dompierre	3	Ouvert	100 m
Bld André Sautel	La Rochelle	Patte d'Oie	RN 237	3	Ouvert	100 m
Rue de Dompierre	La Rochelle	Av. de la Porte Royale	Av. Léopold Robinet	3	Ouvert	100 m
Rue de Périgny	La Rochelle	Bld Joffre	Av. de Romsay	4	Ouvert	30 m
Rue de Périgny	La Rochelle	Av. de Romsay	Rue du Pont des Salines	4	Ouvert	30 m
Rue de Périgny	La Rochelle	Rue du Pont des Salines	Limite communale (rocade)	4	Ouvert	30 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Arc tenant	Arc aboutissant			
Rue Maurice Ravel	La Rochelle	Rue de Périgny	Av. du Cimetière	4	Ouvert	30 m
Av. Carnot	La Rochelle	Av. Edmond Grasset	Av. du Général Mangin	4	Ouvert	30 m
Av. Carnot	La Rochelle	Av. du Général Mangin	Av. Raymond Poincaré	4	Ouvert	30 m
Av. de Lisbonne	La Rochelle	Av. du Président Kennedy	Av. de Luxembourg	4	Ouvert	30 m
Av. des Crapaudières	La Rochelle	Avenue des Corsaires	Av. de Sofia	4	Ouvert	30 m
Av. des Crapaudières	La Rochelle, Lagord	Av. de Sofia	RN 237	4	Ouvert	30 m
Av. du Président Kennedy	La Rochelle	Av. du Général Mangin	Av. de Lisbonne	4	Ouvert	30 m
Av. du Président Kennedy	La Rochelle	Av. de Lisbonne	Av. de Berne	4	Ouvert	30 m
Av. Edmond Grasset	La Rochelle	Av. Aristide Briand	Av. des Corsaires	4	Ouvert	30 m
Av. Robert Schuman	La Rochelle	Av. du Président Kennedy	Cours Forbin	4	Ouvert	30 m
Avenue des Corsaires	La Rochelle	Av. Edmond Grasset	Cours Dame Hilaire	4	Ouvert	30 m
Cours Dame Hilaire	La Rochelle	Av. de Berne	Av. des Crapaudières	4	Ouvert	30 m
Cours Forbin	La Rochelle	Av. Robert Schuman	Rue Charles Fromentin	4	Ouvert	30 m
Rue Charles Fromentin	La Rochelle	Cours Forbin	Av. Carnot	4	Ouvert	30 m
Avenue Jean Moulin	La Rochelle	Av. Jean-Paul Sartre	Rue Emile Normandin	3	Ouvert	100 m
Avenue Jean Moulin	La Rochelle	Av. Jean-Paul Sartre	Pont Jean Moulin	3	Ouvert	100 m
Rue Emile Normandin	La Rochelle	Bld Joffre	Rue de la Moulinette	3	Ouvert	100 m
Rue Emile Normandin	La Rochelle	Rue de la Moulinette	Rue François Viète	3	Ouvert	100 m
Rue Emile Normandin	La Rochelle	Rue François Viète	Av. Jean Moulin	3	Ouvert	100 m
Rue Emile Normandin	La Rochelle	Av. Jean Moulin	Rue Roger Salengro	3	Ouvert	100 m
Av. Jean-Paul Sartre	La Rochelle	Avenue Jean Moulin	Av. Pierre-Joseph Proudhon	4	Ouvert	30 m
Av. Jean-Paul Sartre	La Rochelle	Av. Pierre-Joseph Proudhon	Av. Robespierre	4	Ouvert	30 m
Av. Jean-Paul Sartre	La Rochelle	Av. Robespierre	Rue Lambertz	3	Ouvert	100 m
Av. Jean-Paul Sartre	La Rochelle, Périgny	Rue Lambertz	Rond Point avant RN 137	3	Ouvert	100 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Arc tenant	Arc aboutissant			
Av. Robespierre	La Rochelle	Av. Jean-Paul Sartre	Av. du Quatorze Juillet	4	Ouvert	30 m
Rue du Pont des Salines	La Rochelle	Av. Jean-Paul Sartre	Rue de Périgny	4	Ouvert	30 m
Rue du Moulin Vendôme	Lagord	Giratoire RD104	Rue des Chaumes	4	Ouvert	30 m
Avenue de Lagord-Vendôme	Lagord	Rue des Chaumes	Avenue des Corsaires	4	Ouvert	30 m
Rue d'Avignon	Lagord	Bretelle nord d'insertion sur la RN237	Avenue de Lagord	4	Ouvert	30 m
Avenue du Clavier	Lagord	Avenue de Lagord	Avenue du Fief Rose	5	Ouvert	10 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons (*)			Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		PR début	Désignation	PR fin			
RN 11	Saintes-soulle	25+200	Limite communale entre Vélines et Sainte-Soulle	26+890	Extrémité de l'îlot entre la RN 11 et la bretelle de sortie ouest de la RN 137	Ouvert	250 m
RN 11	Sainte-Soulle, Dompierre-sur-Mer, Pujiboreau	26+890	Extrémité de l'îlot entre la RN 11 et la bretelle de sortie ouest de la RN 137	33+800	Panneau de limitation de vitesse à 70 km/h sur la chaussée nord de la RN 11	Ouvert	300 m
RN 11	Pujiboreau	33+800	Panneau de limitation de vitesse à 70 km/h sur la chaussée nord de la RN 11	34+240	Extrémité de l'îlot entre la RN 11 et l'accès sud à la zone commerciale de Beaulieu	Ouvert	250 m
RN 11	Pujiboreau	34+240	Extrémité de l'îlot entre la RN 11 et l'accès sud à la zone commerciale de Beaulieu	35+150	Limite de commune entre Pujiboreau et La Rochelle	Ouvert	300 m
RN 137	Chataillon-Plage, Saint-Vivien, Sables-sur-Mer, Angoulins, Aytré, Périgny	104+000	Limite communale entre Yves et Chataillon-Plage	118+137	Centre de l'échangeur du Moulin des Justices avec la RN 11 (milieu du pont)	Ouvert	300 m
RN 137	Sainte-Soulle	119+000	Carrefour giratoire de Usseau avec les bretelles d'accès à la RN 11	119+600	Panneau d'entrée nord de l'agglomération d'Usseau	Ouvert	100 m
RN 137	Sainte-Soulle	119+600	Panneau d'entrée nord de l'agglomération d'Usseau	120+400	Limite communale entre Sainte-Soulle et Saint-Ouen d'Aunis	Ouvert	250 m
RN 237	Pujiboreau, Lagord, La Rochelle	0+000	Centre de l'échangeur du moulin des Justices avec la RN 11 (milieu du pont)	7+000	Extrémité de l'îlot entre la RN 237 et la bretelle Nord de sortie vers l'aérodrome de La Rochelle - La Palouze	Ouvert	300 m
RN 237	La Rochelle	7+000	Extrémité de l'îlot entre la RN 237 et la bretelle Nord de sortie vers l'aérodrome de La Rochelle - La Palouze	7+846	Extrémité de l'îlot entre les chaussées nord et sud de la RN 237	Ouvert	250 m
RN 237	La Rochelle	7+846	Extrémité de l'îlot entre les chaussées nord et sud de la RN 237		Extrémité de l'îlot entre la chaussée nord de la RN 237 et la voie d'accès au pont de l'île de Ré	Ouvert	250 m
RN 237	La Rochelle		Extrémité de l'îlot entre la voie de sortie du pont de l'île de Ré et la chaussée sud de la RN 237	7+846	Extrémité de l'îlot entre les chaussées nord et sud de la RN 237	Ouvert	250 m

(*) La désignation des limites de tronçons prévaut sur les points routiers (PR) qui ne sont que des repères indicatifs

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons (*)				Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		PR début	Désignation	PR fin	Désignation			
RD 9	Puilboreau	1+550	Limite communale entre La Rochelle et Puilboreau (giratoire)	1+950	Panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à la sortie de La Rochelle à l'Ouest de Puilboreau	4	Ouvert	30 m
RD 9	Puilboreau	1+950	Panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à la sortie de La Rochelle à l'Ouest de Puilboreau	2+350	Panneau d'entrée ouest de l'agglomération de Puilboreau	3	Ouvert	100 m
RD 9	Puilboreau	2+350	Panneau d'entrée ouest de l'agglomération de Puilboreau	3+000	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Puilboreau	4	Ouvert	30 m
RD 9	Puilboreau	3+000	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Puilboreau	4+750	Panneau d'entrée sud de l'agglomération de Saint-Xandre	3	Ouvert	100 m
RD 9	Puilboreau, Saint-Xandre	4+750	Panneau d'entrée sud de l'agglomération de Saint-Xandre	6+450	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Saint-Xandre	4	Ouvert	30 m
RD 9	Saint-Xandre	6+450	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Saint-Xandre	7+850	Limite communale entre Saint-Xandre et Villedoux	3	Ouvert	100 m
Liaison RD 9 - RN 11	Saint-Xandre, Domplègne-sur-Mer, Puilboreau	0+000	Projet de giratoire avec la RD 9 au nord de Saint-Xandre	4+300	Centre de l'échangeur avec la RN 11 (milieu du pont)	3	Ouvert	100 m
RD 104	Lagord	2+200	Carrefour giratoire avec les bretelles d'accès à la RN 237	3+653	Carrefour giratoire avec la RD 105	3	Ouvert	100 m
RD 104	Lagord, Nieul-s/Mer	3+653	Carrefour giratoire avec la RD 105	5+300	Carrefour giratoire avec la RD 106	4	Ouvert	30 m
Liaison RD 104 - La Rochelle (chaussée Ouest)	Lagord		Avenue du 11 novembre (La Rochelle)		Carrefour giratoire avec la RD 104	3	Ouvert	100 m
Liaison RD 104 - La Rochelle (chaussée Est)	Lagord		Carrefour giratoire avec la RD 104		Avenue du 11 novembre (La Rochelle)	3	Ouvert	100 m
RD 104E3	Lagord	0+000	Limite communale entre La Rochelle et Lagord	1+094	Centre du carrefour avec la RD 104E2	3	Ouvert	100 m
RD 105	Lagord, Nieul-s/Mer, Saint-Xandre, Marsilly	0+000	Carrefour giratoire avec la RD 104	5+200	Carrefour giratoire avec la RD 106	3	Ouvert	100 m
RD 106	Nieul-s/Mer	5+183	Carrefour giratoire avec la RD 104	6+400	Carrefour giratoire accédant à la zone commerciale de Nieul-s/Mer	4	Ouvert	30 m
RD 108	La Rochelle, Périgny, Saint-Rogatien	2+729	Giratoire est de l'échangeur de Périgny sur la rocade	7+650	Limite communale entre Saint-Rogatien et Clavette	3	Ouvert	100 m

(*) La désignation des limites de tronçons prévaut sur les points routiers (PR) qui ne sont que des repères indicatifs

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons (*)			Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		PR début	Désignation	PR fin			
Ancienne RD 108	Périgny	0+000	Giratoire est de l'échangeur de Périgny sur la rocade	1+300	Centre du carrefour avec la RD 263	Ouvert	30 m
RD 263	Puilboreau, Périgny	0+000	Centre du carrefour avec la RD 9	1+950	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Périgny	Ouvert	100 m
RD 263	Périgny	1+950	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Périgny	2+550	Centre du carrefour avec la RD 263E1	Ouvert	30 m
Voie d'accès au pont de l'île de Ré	La Rochelle		Extrémité de l'îlot entre la chaussée nord de la RN 237 et la voie d'accès au pont de l'île de Ré		Début est du pont de l'île de Ré (joint)	Ouvert	100 m
Voie de sortie du pont de l'île de Ré	La Rochelle		Début est du pont de l'île de Ré (joint)		Extrémité de l'îlot entre la voie de sortie du pont de l'île de Ré et la chaussée sud de la RN 237	Ouvert	100 m
RD 937	Aytré	0+618	Extrémité de l'îlot séparateur entre les bretelles d'insertion et de sortie avec la RN 137	3+500	Limite communale entre Aytré et La Rochelle	Ouvert	100 m
RD 939	Salles-s/Mer, La Jarne	83+200	Panneau d'entrée ouest d'agglomération de Grolleau	85+950	Panneau d'entrée est de l'agglomération de la Jarne	Ouvert	100 m
RD 939	La Jarne	85+950	Panneau d'entrée est de l'agglomération de la Jarne	87+650	Centre du carrefour avec la RD 111 venant de Périgny	Ouvert	30 m
RD 939	La Jarne, Aytré	87+650	Centre du carrefour avec la RD 111 venant de Périgny	88+400	Panneau de limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée est de la zone industrielle de Belle Aire	Ouvert	250 m
RD 939	Aytré	88+400	Panneau de limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée est de la zone industrielle de Belle Aire	89+350	Giratoire ouest de l'échangeur avec la rocade de La Rochelle	Ouvert	100 m
RD 939	Aytré	89+350	Giratoire ouest de l'échangeur avec la rocade de La Rochelle	90+745	Carrefour giratoire avec la RD 937	Ouvert	250 m

(*) La désignation des limites de tronçons prévaut sur les points routiers (PR) qui ne sont que des repères indicatifs

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Origine	Fin			

RN 11 : échangeur d'Usseau avec la RN 137

Bretelle nord RN 137 vers RN 11	Sainte-Soulle	Centre du giratoire d'Usseau sur la RN 137	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	2	Ouvert	250 m
Bretelle sud RN 11 vers RN 137	Sainte-Soulle	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	Centre du giratoire d'Usseau sur la RN 137	3	Ouvert	100 m

RN 11 : échangeur de beaulieu

Bretelle nord de Beaulieu vers la RN 11	Puilboreau	Avenue du 11 novembre dans Beaulieu	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	3	Ouvert	100 m
Bretelle sud de sortie de la RN 11 vers Beaulieu	Puilboreau	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RD 263	2	Ouvert	250 m

RN 237 : saut-de-mouton vers la pénétrante à Chef de Baie

Bretelle nord RN 237 vers la pénétrante à Chef de Baie	La Rochelle	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	Limite entre la bretelle et la pénétrante à Chef de Baie	2	Ouvert	250 m
Bretelle de la pénétrante à Chef de Baie vers la RN 237	La Rochelle	Limite entre la pénétrante à Chef de Baie et la bretelle	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	3	Ouvert	100 m

RN 237 : échangeur de l'Ermitage avec la RD 104

Bretelle nord de la RN 237 vers Lagord	Lagord	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	Giratoire de la RD 104	3	Ouvert	100 m
Bretelle sud de la RN 237 vers Lagord	Lagord	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	Giratoire de la RD 104	3	Ouvert	100 m
Bretelle nord de Lagord vers la RN 237	Lagord	Giratoire de la RD 104	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	3	Ouvert	100 m
Bretelle sud de Lagord vers la RN 237	Lagord	Giratoire de la RD 104	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	3	Ouvert	100 m

Echangeur du Moulin des Justices entre la RN 237, la RN 11 et la RN 137

Bretelle de la RN 11 vers la RN 237	Puilboreau	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	3	Ouvert	100 m
Bretelle de la RN 11 vers la RN 137	Puilboreau	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	3	Ouvert	100 m
Bretelle de La Rochelle vers la RN 137	Puilboreau	Limite RN 11 - Boulevard André SAUTEL	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la voie d'accès à "Leroy-Merlin"	3	Ouvert	100 m
Bretelle de La Rochelle vers la RN 137	Puilboreau	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la voie d'accès à "Leroy-Merlin"	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	3	Ouvert	100 m

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons		Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		Origine	Fin			
Bretelle de la RN 237 vers la RN 11	Puillboreau	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 237	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	3	Ouvert	100 m
Bretelle de la RN 137 vers la RN 11	Puillboreau	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 11	2	Ouvert	250 m

Echangeur de Périgny entre la RN 137 et la RD 108

Bretelle nord de la RN 137 vers la RD 108	Périgny	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	Giratoire ouest de la RD 108	3	Ouvert	100 m
Bretelle nord de la RD 108 vers la RN 137	Périgny	Giratoire est de la RD 108	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	3	Ouvert	100 m
Bretelle sud de la RN 137 vers la RD 108	Périgny	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	Giratoire est de la RD 108	3	Ouvert	100 m
Bretelle sud de la RD 108 vers la RN 137	Périgny	Giratoire ouest de la RD 108	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	3	Ouvert	100 m

Echangeur de Belle Aire entre la RN 137 et la RD 939

Bretelle nord de la RN 137 vers la RD 939	Aytré	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	Giratoire ouest de la RD 939	3	Ouvert	100 m
Bretelle nord de la RD 939 vers la RN 137	Aytré	Giratoire est de la RD 939	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	3	Ouvert	100 m

Saut de Mouton d'Aytré entre la RN 137 et la RD 937

Bretelle de la RD 937 vers la RN 137	Aytré	Limite entre la bretelle et la RD 937	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	3	Ouvert	100 m
Bretelle de la RN 137 vers la RD 937	Aytré	Extrémité de l'îlot entre la bretelle et la RN 137	Limite entre la bretelle et la RD 937	3	Ouvert	100 m

Article 3

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Des copies des arrêtés du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995 sont annexés au présent arrêté.

Article 4

Les communes intéressées par le présent arrêté sont les suivantes :

Angoulins	Aytré	Chatellaillon-Plage	Dompierre-sur-Mer
La Jarne	Lagord	La Rochelle	Marsilly
Nieul-sur-Mer	Périgny	Puilboreau	Saint-Rogatien
Sainte-Soulle	Saint-Vivien	Saint-Xandre	Salles-sur-Mer

Article 5

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et d'un affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées.

Article 6

Le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres ainsi que les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions d'isolement acoustique de nature à le réduire, sont tenus à la disposition du public à la préfecture du département de la Charente-Maritime, dans les mairies des communes précitées, à la direction départementale de l'équipement de la Charente-Maritime (subdivision de l'Equipement de La Rochelle).

Article 7

La mention des lieux où ces documents peuvent être consultés est insérée dans les journaux "Sud-Ouest" et "L'agriculteur charentais", et affichée à la mairie des communes concernées.

Article 8

Le présent arrêté sera notifié :

- au secrétaire général de la préfecture,
- aux maires des communes concernées
- au président de la communauté de villes de l'agglomération de La Rochelle,
- au directeur départemental de l'équipement,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation de cet arrêté sera en outre adressée :

- au directeur régional de l'environnement Poitou-Charentes,
- au directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

La Rochelle, le 17 septembre 1999
Le Préfet

Christian LEYRIT

Annexes :

- Carte représentant la catégorie des infrastructures,
- Copie des arrêtés du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995

Pour ampliation
Pour le Secrétaire Général
et par délégation
Le Chef de Bureau
Christian LEPINAY

